



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

déchets ménagers

Question écrite n° 51527

Texte de la question

M. Claude de Ganay attire l'attention de M. le ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie sur les recommandations du rapport public annuel 2014 de la Cour des comptes concernant la gestion des déchets ménagers. Ce rapport préconise de déterminer l'échelon pertinent pour la planification (région ou département) et le traitement (département, syndicat mixte), et d'envisager de rendre les plans prescriptifs après approbation par les parties prenantes. Il lui demande si le Gouvernement prévoit de suivre cette préconisation.

Texte de la réponse

Le Gouvernement a lu avec intérêt le rapport de la Cour des comptes concernant la gestion des déchets ménagers. La Cour soulève des questions pertinentes quant à la bonne échelle pour la planification (région ou département), le traitement (département, syndicat mixte) et s'interroge sur la possibilité de rendre les plans plus prescriptifs. Ces préconisations permettent de nourrir les débats en cours au sein du Conseil national des déchets (CND) qui conseillera le Gouvernement dans l'élaboration, pour cet été, d'un Plan national déchets 2014-2020. Elles seront également approfondies dans le cadre de l'évaluation de politique publique récemment initiée sur la gestion des déchets par les collectivités territoriales, et dont les conclusions sont attendues pour le mois d'août 2014.

Données clés

Auteur : [M. Claude de Ganay](#)

Circonscription : Loiret (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 51527

Rubrique : Déchets, pollution et nuisances

Ministère interrogé : Écologie, développement durable et énergie

Ministère attributaire : Écologie, développement durable et énergie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 mars 2014](#), page 2237

Réponse publiée au JO le : [20 mai 2014](#), page 4067